



CERNAY

Saison 2024/2025

Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent contrat est signé entre :	
Le producteur	Le consom'acteur
M. Robert HUMMEL	NOM, prénom
20 rue Bellevue	Adresse
68800 THANN	Code postal, commune
Tel : 03 89 37 09 13 apihummel@gmail.com	Mail Tél
Les membres de ThurAmap reconnaissent être liés par les valeurs et les engagements de la Charte de ThurAmap (voir www.thuramap.fr , onglet « Une amap, c'est quoi ? »).	
LES PANIERS: le consom'acteur souhaite acheter et le producteur souhaite vendre des paniers dont la composition est la suivante :	
Composition d'un panier	1 pot de 500 grammes de miel, principalement de forêt (mélange de plusieurs miels) et sous réserve : acacia - châtaignier - fleurs - tilleul

LES DISTRIBUTIONS : Elles ont lieu au point de distribution et aux dates indiquées ci-dessous :	
Durée de la saison complète	La saison commence le 5 avril 2024 et se termine le 28 mars 2025
Durée de la saison pour le consom'acteur	La saison commence le et se termine le 28 mars 2025
Point de distribution	Conciergerie complexe sportif - rue Roger-Hassenforder - Cernay
Jours de distribution / Fréquence et nombre de paniers	<p>Les distributions ont lieu le vendredi entre 18.00 et 18.45, aux dates indiquées ci-dessous.</p> <p>3 possibilités de fréquence sont proposées, soit :</p> <p><input type="checkbox"/> 1 panier tous les mois = paniers</p> <p><input type="checkbox"/> 1 panier tous les 2 mois = paniers</p> <p><input type="checkbox"/> 1 panier tous les 3 mois = paniers</p> <p><u>Dates de distributions retenues</u> (cocher les dates retenues)</p> <p><input type="radio"/> 19/04/24 <input type="radio"/> 17/05/24 <input type="radio"/> 21/06/24 <input type="radio"/> 19/07/24</p> <p><input type="radio"/> 23/08/24 <input type="radio"/> 20/09/24 <input type="radio"/> 18/10/24 <input type="radio"/> 15/11/24</p> <p><input type="radio"/> 20/12/24 <input type="radio"/> 17/01/25 <input type="radio"/> 21/02/25 <input type="radio"/> 21/03/25</p>



CERNAY

AMAP MIEL



Saison 2024/2025



LE PRIX ET LES PAIEMENTS	
Prix d'un panier	7.50€
Païement Chèques à l'ordre de : Hummel Robert	<p>A la signature du contrat, en début de saison, le consomm'acteur remet au producteur par avance le ou les chèques correspondant à l'ensemble de la saison</p> <p><input type="checkbox"/> 1 panier tous les mois = paniers</p> <p>1 chèque de €, encaissement en avril ou lors de l'établissement du contrat</p> <p>ou</p> <p>2 chèques : 1 chèque de €, encaissement en avril ou lors de l'établissement du contrat , et 1 chèque de encaissement en octobre.</p> <p><input type="checkbox"/> 1 panier tous les 2 mois = paniers</p> <p>1 chèque de €, encaissement en avril ou lors de l'établissement du contrat.</p> <p><input type="checkbox"/> 1 panier tous les 3 mois = paniers</p> <p>1 chèque de €, encaissement en avril ou lors de l'établissement du contrat.</p>

Le consomm'acteur doit également s'acquitter de sa cotisation annuelle à ThurAmap (10.00 €), pour la saison 2024/2025 : une seule cotisation pour toute la saison et par personne, quel que soit le nombre d'amaps auxquelles vous êtes inscrit(e).

Fait à, le et signé en deux exemplaires par les parties :	
Le producteur	Le consomm'acteur
(signature).....	(signature).....

Contrat mis à jour le 19 février 2024

Pour toute information, rendez-vous sur www.thuramap.fr